

**MAIRIE DE
TREMOLAT
24510**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 janvier 2024**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Absents : 6

Procurations : 1

Nombre de votes : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Éric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : QUEVAL-QUIGNON Florence, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, SCHEID Éric, LEONIDAS Christophe, ROUGIER Christian, LE GOFF Yannick.

Conseillers municipaux absents / excusés : FOURÉ Estelle, ZALOGA Anna, LASSIGNARDIE Céline, CHAPALAIN Christian.

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à MATHIOTTE Patrick

Secrétaire de séance : QUEVAL-QUIGNON Florence et LE GOFF Yannick

Ouverture de la séance à 20h.

En l'absence de la secrétaire de mairie lors de cette réunion, Monsieur Le Maire propose de doubler le secrétariat de la séance. Madame QUEVAL-QUIGNON et Monsieur LE GOFF se proposent.

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée une modification de l'ordre du jour pour l'ajout d'une délibération à prendre pour acter le soutien administratif de l'ATD 24 pour l'achat d'un terrain par la commune.

Le Conseil, à l'unanimité accepte ces modifications.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 30 juin 2023.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte ce PV.

DEL 2024-01-001 Augmentation temps de travail – Agent Technique

Monsieur le Maire présente au Conseil le calcul du temps de travail déjà voté antérieurement pour l'agent technique. Il est nécessaire, après validation du CST en date du 26 janvier, de procéder à la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'adjoint technique à 23h06 hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint technique à 27h05 hebdomadaires répondant ainsi à l'augmentation du temps de travail liée aux missions d'entretien de l'agent et à la mise à disposition pour l'association « Café Village ». La présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1^{er} mars 2024 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette augmentation de temps de travail.

DEL 2024-01-002 Renouvellement adhésion CDAS – CDG 24

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion 24. Il convient de renouveler l'adhésion à ce comité à chaque changement de Conseil Municipal. Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur ce renouvellement. Le montant de la cotisation, pour l'année 2024, au regard de la masse salariale, s'élève à 3 185,93 €.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce renouvellement d'adhésion.

DEL 2024-01-003 Mise en place effective du CET – choix de la Collectivité

Monsieur Le Maire indique qu'il est institué dans la Collectivité de Trémolat un Compte Epargne-Temps (C.E.T.). Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Il convient que la collectivité opte pour un choix de fonctionnement de ces jours. Monsieur le Maire propose de confirmer la proposition suivante : La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFF (conversion des droits en points retraite) des droits épargnés. Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le C.E.T. est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

- le fonctionnaire affilié à la CNRACL opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFF, pour leur indemnisation, pour leur utilisation, ou pour leur maintien sur le C.E.T.
- le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale et l'agent contractuel optent, dans les proportions qu'ils souhaitent : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur utilisation, soit pour le maintien sur le C.E.T

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce choix.

DEL 2024-01-004 Extinction des luminaires de Terre Basse

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit. Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée de se prononcer sur cette extinction sur Terre Basse ; cette extinction concerne 1 armoire et 7 lampadaires. M. Le Maire informe également que toute modification de changement d'horaire à un coût qui s'appliquera à l'armoire pour 54,50€ et par foyer pour 17,50 €. Le Conseil Municipal prend acte de cette information. Après discussion de l'assemblée, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition suivante : une extinction d'un lampadaire sur 2 l'été de 23h à 6h et l'extinction totale en période hivernale

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette extinction de 23h à 6h sur les horaires d'été (1 lampadaire sur 2) et totale sur les horaires d'hiver.

DEL 2024-01-005 Mandat au CDG 24 pour Contrat Collectif – Protection Sociale Complémentaire

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la réforme de la Protection Sociale Complémentaire rend obligatoire la participation financière des employeurs publics au financement des garanties couvrant le risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025. La prévoyance ou « garantie maintien de salaire » couvre les risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès. Dans ce cadre, il est possible de donner mandat au CDG 24 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce mandat.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ce mandat au CDG 24.

DEL 2024-01-006 PAV Poubelles – La Gare

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les contacts et devis demandés pour l'aménagement de la plate-forme qui va recevoir les conteneurs poubelles de la Gare. 2 devis ont été reçus :

- Entreprise Florian Lamothe 4 750 € non assujetti à TVA
- La Colas 9 886 € HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces devis.

Le Conseil, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise Florian Lamothe.

DEL 2024-01-007 Soutien service administratif juridique ATD 24 – achat parcelle de terrain

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition par la commune d'une bande de terrain de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Éric BUISSON référencée au cadastre A 1256 d'une contenance de 116 m2 pour le projet d'enfouissement des réseaux. Il propose que l'acquisition soit faite moyennant le prix de 1 €. Il précise qu'il serait plus avantageux d'effectuer cette acquisition sous la forme d'un acte administratif, ce qui évite le recours au service d'un office notarial. Cette procédure est rendue possible par le biais du service juridique ATD 24. Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'acquisition et d'option d'un acte administratif à l'unanimité.

Comptes-rendus commissions

Projet épicerie/logement

Christophe LEONIDAS, 4ème adjoint, informe les membres du conseil d'un supplément sur le dossier travaux du projet épicerie/logement. Le maçon a démolí complètement la cheminée. Il était prévu de démolir le bas et, à l'avancée des travaux de démolition, il s'est avérée que la cheminée au-delà de la toiture ne tenait pas et risquait de passer à travers la toiture. Il n'y a pas de coût supplémentaire de maçonnerie mais une reprise de la toiture (charpente couverture) à prendre en charge. Devis reçu de 1 789,26 € HT. Monsieur le Maire soumet au vote la prise en charge de ces travaux supplémentaires charpente/couverture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote :

6 : pour – 3 : absentions.

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde

Florence QUEVAL-QUIGNON mis à jour le Plan Communal de Sauvegarde. Elle souligne le manque d'implication des élus. Demande l'avis de Monsieur Éric SCHEID afin qu'il soit « porte-voix » de la population et assisté de l'Agent Technique en cas d'épisode où la population doit être prévenue. Elle a remis à jour les messages via alerte citoyens afin d'envoyer des SMS en 1er lieu. Un point sera à faire au moment de la relecture pour la détermination des élus titulaires/suppléants. Elle propose d'effectuer une répartition sur la commune en fonction des domiciles des élus ; chaque élu pourrait prendre son secteur afin de prévenir les administrés de cette partie de la commune. Elle demande l'aval du Conseil Municipal pour, avec Patrick MATHIOTTE, 2ème Adjoint, déterminer ces zones et continuer le travail sur ce dossier. Mme La 1ère Adjointe informe également qu'elle a fait une liste au Secrétariat de mairie afin de remettre à jour toutes les listes d'adressage des administrés dont celles en zone inondable, les listes des personnes seules et dépendantes et pour finir les fiches de contacts importants. Les tâches ont été partagées aux secrétaires. Elle demande également à Monsieur LEONIDAS, 4ème adjoint, s'il serait d'accord pour intégrer l'équipe des responsables agriculture et ainsi mettre à jour le fichier inventaire du matériel qui pourrait être réquisitionné.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Liste des gîtes

Madame Florence QUEVAL-QUIGNON informe qu'elle met à jour régulièrement le site internet de la commune et qu'elle est en attente de la mise à jour des gîtes. Madame Sonia ROUX, 3ème Adjointe, confirme qu'elle travaille toujours dessus. Officiellement, figurent sur la liste envoyée par la CCB DP ceux qui payent la taxe de séjour donc, lorsque la mairie reçoit les déclarations, il convient de faire remonter l'information à l'OT (ce qui est déjà la procédure). Elle confirme que la location de gîte n'est pas autorisée s'il n'y pas de paiement de taxe de séjour. Elle pense que, sur le site, il ne faut mettre que les gîtes officiels transmis par l'OT.

Mme La 1ère Adjointe insiste sur le fait qu'elle ne peut mettre les informations à jour que si les informations lui sont remontées.

Mini-Golf

Suite au courrier des gérants du Mini-Golf mettant fait au bail de location du Mini-Golf en saison estivale, Mme Florence QUEVAL-QUIGNON a fait l'état des lieux de sortie. Rien à relever de négatif. Les gérants ont fait beaucoup d'amélioration (ajout ballon d'eau, hottes, robinet extérieur). Mme la 1ère Adjointe fait part des mises en garde faites par les locataires sortants concernant la mise aux normes électrique d'une piste qui pourrait s'avérer dangereuse. Il faudrait également prévoir un devis pour l'élagage des arbres ; beaucoup d'entretien paysager sont à prévoir avec notre équipe technique. Des photos ont été faites et ajoutées au dossier. Elle insiste sur l'entretien régulier pour maintenir la structure en bon état. Pour la gestion future, Monsieur le Maire précise qu'il en a parlé à l'occasion des vœux. Qu'il serait peut-être judicieux de passer une annonce via le Bon Coin. Mme La 1ère Adjointe informe de sa discussion avec le Président du Café Village et de la possibilité d'une reprise de ce lieu par l'association mais qui ne se veut pas prioritaire si éventuellement d'autres volontaires se proposent. Voire l'embauche d'un saisonnier pour la gestion estivale du mini-golf. Madame Florence QUEVAL-QUIGNON confirme qu'il faudrait en reparler au prochain Conseil et se positionner pour un démarrage à la prochaine saison.

Le Grenier

Monsieur Patrick MATHIOTTE souhaite alerter sur la situation de ce Bâtiment Communal. Des travaux d'électricité ont été faits, mais rien sur l'isolation, la cuisine, la toiture. Monsieur Le Maire a relancé de manière constante et sans succès Monsieur DELMARÈS et d'autres artisans. Il faudrait qu'une personne se charge de trouver un charpentier. Monsieur le Maire confirme qu'il a signé un devis pour la porte auprès de l'entreprise Lassignardie. Monsieur MATHIOTTE précise que toutes les ouvertures sont à reprendre ; les volets tombent. Pour la cuisine, Madame Sonia ROUX va prendre les contacts nécessaires. La toiture gondolée nécessite une intervention rapide, Monsieur MATHIOTTE va prendre les contacts.

Nids de poules – route du Cingle et taille des haies

Patrick MATHIOTTE informe du signalement par Monsieur FOUILLET de la CCBDP de nids de poules en formation sur la route du Cingle. Monsieur BALDO signale les haies qui dépassent sur le domaine public et veut faire passer l'épaveuse. Monsieur le Maire demande que soit fait un inventaire des propriétaires pour leur adresser un courrier.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27
Prochain Conseil Municipal le vendredi 23 février 2024 – 20h
Au registre suivent les signatures*

AFFICHÉ LE :

Les secrétaires de séance

QUEVAL-QUIGNON Florence

LE GOFF Yannick

Le Maire
CHASSAGNE Éric

